

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 77 (1989)

**Heft:** 8-9

**Artikel:** Zurich : les limites de l'ouverture

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-279115>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Libre passage

### Au travail !

La conseillère aux Etats de Zurich et secrétaire générale de la Société suisse des employés de commerce Monika Weber a eu la satisfaction de pouvoir remettre le 7 juillet à la Chancellerie fédérale les 127 664 signatures récoltées en un temps record à l'appui de l'initiative sur le libre passage intégral entre caisses de retraite. Un groupe interdépartemental, institué par le Département de justice et police, est déjà au travail pour examiner si le passage intégral peut être introduit par une révision du Code des obligations, et un projet de règlement sur le passage de la caisse fédérale de pension à d'autres institutions de prévoyance est actuellement dans la phase de consultation.

## Zurich

### Les limites de l'ouverture

Sur la rive gauche de la Limmat se dresse la belle grande église du Fraumünster, dernier témoin d'une puissante abbaye bénédictine de femmes, qui a autrefois joué un rôle politique important. Dans le chœur, des vitraux de Chagall témoignent de l'ouverture d'esprit qui régnait il y a quelques années dans la paroisse. Celle-ci accorda en 1985 au groupe de théologues féministes Frausein-Kirchsein, pour une année, l'autorisation de célébrer une fois par mois un culte œcuménique dans le chœur de l'église.

Cette autorisation a été tacitement renouvelée jusqu'en juin 1989. Le nouveau pasteur et le conseil de paroisse informent ces femmes que l'autorisation leur est retirée à partir de 1990. Principale explication donnée dans un communiqué de presse : le « groupe de contestation théologique (Disputationsgruppe) » s'est affilié au Mouvement œcuménique des femmes de Zurich, et à travers lui le groupe Frausein-Kirchsein met le Fraumünster à disposition de divers groupements religieux.

Le lendemain, un commentateur de la *Neue Zürcher Zeitung* souligne l'écart entre le juridisme du conseil de paroisse

et la souplesse que devrait avoir la politique d'une Eglise soucieuse d'ouverture.

Dans une lettre aux deux groupements féministes, dont la NZZ publie de larges extraits, le conseil de paroisse proteste de son esprit œcuménique, mais il comprend l'œcuménisme comme une relation entre des Eglises institutionnelles, alors que le mouvement œcuménique des femmes est un mouvement « de la base », qui sort de tels cadres.

Les paroisses de la rive droite de la Limmat, celle qui domine le Grossmünster, regrettent la décision du conseil de paroisse du Fraumünster. Y aurait-il dans l'Eglise zurichoise un clivage qui ne permettrait plus de franchir le Münsterbrücke ?...

### En bref

● **65 syndiques** — L'hebdomadaire *Domaine public* publiait récemment les résultats d'une recherche entreprise par le *CH-Magazine*, trimestriel en langue allemande du PDC suisse, sur les femmes qui sont à la tête d'une commune dans notre pays. Il en a trouvé 65 pour 3029 communes, ce qui correspond à 2,15%. Seulement trois communes de plus de 10 000 habitants sont présidées par des femmes.

● **Appenzell RE** — Cinq semaines après le vote « historique » de la Landsgemeinde, lors de deux élections complémentaires, deux femmes ont été élues au Législatif cantonal, qui compte 58 membres.

● **Appenzell RI** — Trois démarches sont en cours au sujet du suffrage féminin :

— un recours de droit public au Tribunal fédéral,

— une initiative individuelle,

— une proposition du gouvernement cantonal de soumettre la question à la Landsgemeinde en 1990.

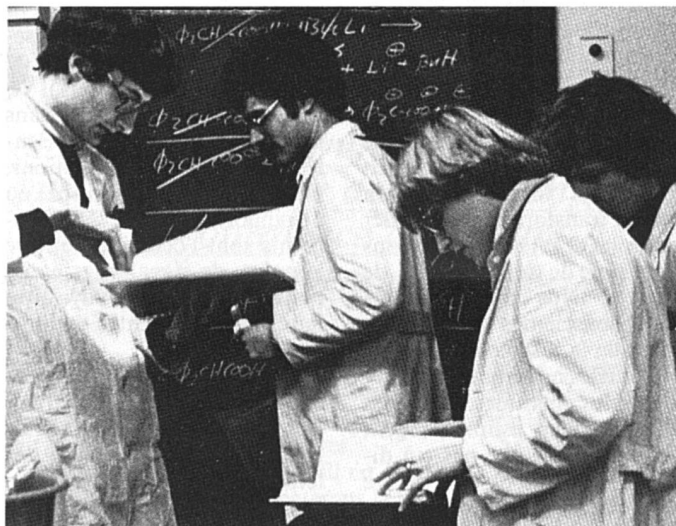
● **Opération Améthyste** — Pour rappeler les milliers et milliers de jours de service assurés volontairement par les samaritaines de 1939 à 1945, l'Alliance des samaritains organise une journée du souvenir le 21 septembre, de midi à 14 h 30, à Berne. Pour tous renseignements, s'adresser à Améthyste, case postale, 4601 Olten, ou tél. (062) 26 18 18.

## Formation

### Halte au gaspillage

Le Conseil fédéral a annoncé à fin juin qu'il entend investir, pendant les six prochaines années, 375 millions pour l'amélioration et l'extension de la formation technique. Il manque en effet de 10 000 à 15 000 ingénieurs à la Suisse pour maintenir sa compétitivité et par conséquent son niveau de vie. 150 millions sont destinés à augmenter les possibilités de formation dans les écoles polytechniques et techniques ou de gestion d'entreprises. Par ailleurs, il s'agit d'atteindre de nouveaux secteurs de la population et de mieux utiliser le potentiel de travail disponible

Quelques jours plus tard, le Bureau fédéral de statistiques annonçait la publication d'un répertoire — 400 pages — de toutes les possibilités de formation supérieure dans des institutions non universitaires, telles qu'écoles techniques, d'études sociales, etc. Le BFS espère que la publication de ce répertoire incitera les femmes à varier leurs choix professionnels, au moment de leur orientation ou lorsqu'elles veulent reprendre un travail rémunéré, à ne pas se confiner dans des professions où elles ne peuvent pas espérer une formation supérieure.



Encore trop peu de femmes font des études techniques (photo tirée de «Frauen der Welt», publication de la NZZ).

dans notre pays : ainsi, les jeunes générations — 260 000 moins de 20 ans vivent chez nous — et surtout les femmes ; il y a lieu de leur offrir un plus large éventail de possibilités de formation et de formation continue pour leur faciliter le retour à une activité professionnelle.

Au mois de mai, un débat avait été organisé à Zurich (dont l'université compte 8 professeurs femmes sur 328) sur la promotion des femmes à l'université, autour du thème «Frauenförderung ist Hochschulförderung». Patricia Schulz, a exposé le « modèle genevois » d'un quota dans les nominations, qui devrait amener graduellement une proportion équitable de femmes dans l'enseignement universitaire et obvier au gaspillage actuel de ressources humaines.

Le BFS constate que pendant l'année scolaire 1987/88, il n'y a eu que 8226 femmes contre 32 094 hommes pour poursuivre leur formation professionnelle. Même dans les professions où les femmes sont majoritaires, comme celle d'employée de bureau, il n'y a qu'un cinquième d'entre elles qui améliorent leur formation.

Il est inutile d'insister sur les circonstances familiales qui expliquent, au moins en partie, une telle situation. Mais le BFS pense qu'il y a aussi des raisons de nature subjective à la sous-représentation des femmes parmi les cadres telles que le manque d'encouragement de la part des parents, du mari ou du patron. Le BFS insiste sur le rôle utile des organes de conseils professionnels et des cours qui préparent au retour à un travail rémunéré.